



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

Déclaration environnementale **2014**

(version consolidée)

Conformément au règlement (CE) n°1221/2009

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

1.	L'Office européen des brevets	5
1.1	OEB Berlin	6
1.2	OEB Munich	7
1.3	OEB La Haye	8
1.4	OEB Vienne	10
2.	Politique environnementale	11
3.	Système de gestion environnementale	12
4.	Respect des dispositions légales	12
5.	Aspects environnementaux directs	13
5.1	Énergie	20
5.2	Eau et eaux usées	26
5.3	Déchets	29
5.4	Mobilité	32
5.5	Autres émissions	34
5.6	Consommation de papier	36
6.	Aspects environnementaux indirects	38
7.	Améliorations : objectifs et mesures	39

Déclaration environnementale

1. L'Office européen des brevets

L'Office européen des brevets (OEB) emploie quelque 7 500 agents et constitue, à ce titre, la deuxième organisation intergouvernementale d'Europe en termes d'effectifs. L'OEB a son siège à Munich et dispose de bureaux à La Haye, Berlin, Vienne et Bruxelles. Depuis 2009, l'Office et l'ensemble de ses sites - hormis celui de Bruxelles - sont certifiés conformes à la norme de gestion environnementale EMAS (de l'anglais Eco-Management and Audit Scheme, qui signifie « système de management environnemental et d'audit »).

Les sites de l'Office européen des brevets certifiés conformes à la norme environnementale EMAS sont les suivants :

- **Office européen des brevets Munich I** (bâtiment Isar), Allemagne
Bob-van-Benthem-Platz 1, 80469 Munich
- **Office européen des brevets Munich II** (PschorrHöfe 1 – 8), Allemagne
Bayerstr. 34, 80335 Munich
- **Office européen des brevets Munich III** (Capitellum), Allemagne
Landsberger Str. 30, 80339 Munich
- **Office européen des brevets Berlin**, Allemagne
Gitschiner Str. 103, 10969 Berlin
- **Office européen des brevets La Haye I** (bâtiment principal, bâtiments Shell et Hinge), Pays-Bas, Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk
- **Office européen des brevets La Haye II** (Le Croisé), Pays-Bas
Verrijn Stuartlaan 2a, 2288 EE Rijswijk
- **Office européen des brevets La Haye III** (Rijsvoort), Pays-Bas
Visseringlaan 19 – 23, 2288 ER Rijswijk
- **Office européen des brevets Vienne**, Autriche
Rennweg 12, 1030 Vienne

Conformément au règlement (CE) 1221/2009 (« règlement EMAS »), l'OEB publie chaque année une déclaration environnementale (actualisée) dans laquelle il présente ses données environnementales et fait état de l'évolution des résultats obtenus par ses soins en matière d'environnement. La présente déclaration environnementale constitue une version consolidée ; il est possible de la télécharger à partir du site Internet de l'OEB (www.epo.org).

Pour l'année 2013, l'Office européen des brevets s'était, en matière de protection de l'environnement, fixé comme objectif de réduire de 3 % sa consommation d'énergie dans les domaines du chauffage et de l'électricité. Cet objectif d'économies d'énergie a finalement été dépassé pour s'établir à un taux de 3,38 %. Après avoir déjà exploité le principal potentiel d'économies au cours de ces dernières années, l'objectif poursuivi en 2014 est de parvenir à réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 1,5 %.

En adoptant cet objectif d'économies, l'Office va au-delà des prescriptions du système EMAS et se fixe des objectifs environnementaux d'envergure qui lui sont propres. La présente déclaration environnementale décrit les moyens et les mesures mis en œuvre par l'OEB pour atteindre ces objectifs.



1.1 OEB Berlin

Le site de Berlin est situé dans un immeuble historique de caractère construit au début du 20e siècle, ce qui, en raison de l'âge du bâtiment, implique certains défauts d'isolation et une efficacité énergétique insuffisante des locaux. Sur le plan environnemental, les éléments déterminants de ce bâtiment sont les suivants : Du côté du bailleur, des efforts, considérables pour partie, sont déployés en permanence sur le plan de la construction afin d'améliorer l'efficacité énergétique. Les éléments déterminants de ce bâtiment du point de vue environnemental sont les suivants : système de chauffage alimenté au gaz, plusieurs installations de refroidissement, une petite pièce de rangement des produits de nettoyage, un appareil de radiographie au niveau du service courrier et une cuisine/cantine utilisée par un prestataire de services extérieur. Le propriétaire du bâtiment est responsable du système de chauffage du bâtiment et des installations frigorifiques de la cantine. Il appartient en revanche à l'OEB d'assurer le fonctionnement de la climatisation des différentes salles de réunion. Aucune information disponible ne permet de conclure à une éventuelle contamination du site de Berlin. Les seuls déchets dangereux générés par ce site sont des piles ou batteries usagées et d'anciens tubes fluorescents.

Site/Bâtiment	Surface brute au sol	Surface brute au sol-sans cave	Postes de travail	Propriété/Location
OEB Berlin	18 100 m ²	17 600 m ²	300	Location

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation relative aux déchets industriels et statut des déchets	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets
Législation relative à l'efficacité énergétique des bâtiments	Isolation des bâtiments / Technologies améliorant l'efficacité énergétique
Législation en matière de protection du travail, législation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, protection incendie, restrictions relatives à certains produits chimiques



1.2 OEB Munich

L'OEB Munich est le plus grand de tous les sites en termes de surface brute au sol et d'effectifs. L'état des bâtiments est variable : certains sont plus anciens (Isar, par exemple), d'autres plus récents (PschorrHöfe 7 et 8, par exemple). L'OEB est locataire du bâtiment Capitellum. Les bâtiments Isar et PschorrHöfe sont dotés d'un système de chauffage urbain à distance, Capitellum est chauffé au gaz naturel. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se trouvent pour l'essentiel dans le bâtiment Isar : atelier de réparation et atelier de menuiserie, unité de traitement de l'eau et réservoirs de solutions acides et basiques pour le traitement de l'eau. Le bâtiment Isar a, au cours des années 2010 à 2012, fait l'objet de travaux de rénovation de grande envergure visant à améliorer son bilan énergétique. Plusieurs bâtiments (par exemple Isar, PschorrHöfe 1-8) disposent d'un séparateur d'huile et/ou de graisse et d'une cuisine/cantine ainsi que de locaux pour faire la vaisselle. Tous les bâtiments du site de Munich ont de petits espaces de rangement pour les produits de nettoyage et les produits chimiques. On ne dispose d'aucune information sur une éventuelle contamination du site de Munich. Les déchets dangereux présents sur ce site sont, pour l'essentiel, des piles et des batteries usagées, ainsi que d'anciens tubes fluorescents.

Sites/Bâtiments	Surface brute au sol	Surface brute au sol-sans cave	Postes de travail	Propriété/Location
Bâtiment Isar	91 400 m ²	57 800 m ²	835	Propriété
PschorrHöfe 1-8	276 300 m ²	210 600 m ²	3 040	Propriété
Capitellum	25 800 m ²	16 200 m ²	260	Location

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Législation sur la protection contre les émissions pour les petites et moyennes installations de chauffage	Installation de chauffage (gaz naturel)
Législation relative aux eaux usées	Entreposage de gazole, de solutions acides et basiques, utilisation de séparateurs d'huile, écoulement de l'eau de refroidissement et des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation sur la protection du climat et les produits réfrigérants	Installations de refroidissement avec 3 kg au minimum de produit réfrigérant
Législation relative à l'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments/technologies améliorant l'efficacité énergétique
Législation en matière de protection du travail, législation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, protection incendie, exigences relatives à l'utilisation de matières dangereuses (ex : solutions acides et basiques)
Législation sur la protection contre les émissions de poussière de bois	Menuiserie
Législations concernant les déchets (fourniture de preuve, déchets industriels et statut des déchets)	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets



1.3 OEB La Haye

Après Munich, La Haye est le deuxième site de l'OEB par ordre d'importance et comprend trois immeubles situés à Rijswijk : l'un est la propriété de l'OEB, les deux autres sont en location. Compte tenu de leur taille et de l'état dans lequel ils se trouvent, la consommation en énergie thermique est, certes, élevée dans certains bâtiments, mais a néanmoins évolué de manière nettement positive au cours de ces dernières années. Tous les bâtiments sont chauffés au gaz naturel. Les chaudières alimentées au gaz y font l'objet de contrôles réguliers et respectent les valeurs limites d'émission. Des contrôles d'étanchéité des installations de climatisation sont, en outre, réalisés de manière récurrente. Ces contrôles n'ont, jusqu'à présent, jamais permis de constater quelque fuite importante que ce soit. Les contrôles sont tous effectués par un prestataire de services externe et en conformité avec les exigences de la législation néerlandaise.

Des réservoirs de gazole destinés aux groupes électrogènes de secours se trouvent dans le bâtiment Shell. À l'extérieur du bâtiment Shell, une zone souterraine de stockage renferme trois réservoirs de gazole d'une capacité de 5 000 litres chacun, et un autre d'une capacité de 4 000 litres. Le contenu de ces réservoirs est également destiné aux groupes électrogènes de secours, installés au sous-sol du bâtiment Shell et sollicités en cas de coupure d'électricité. Les trois cuisines disposent d'un séparateur de graisse et de locaux pour faire la vaisselle. D'autres matières dangereuses sont stockées en différents endroits, par exemple : les produits de nettoyage, plusieurs récipients de 200L de glycol utilisés pour le système de ventilation (bâtiment Shell) et de petites quantités de peroxyde d'hydrogène pour le traitement de l'eau de puits (bâtiment Hinge). Ces matières sont toutes stockées dans le respect des exigences légales telles que celles stipulant, notamment, l'utilisation de réservoirs à double paroi ou le recours à des bacs de rétention. Les informations nécessaires, telles que les fiches de données de sécurité ou les instructions de service, sont à disposition. On ne dispose d'aucune information sur une éventuelle contamination du site de La Haye. Les déchets dangereux présents sur ce site sont des piles ou des batteries usagées, d'anciens tubes fluorescents, ainsi que de l'huile usagée. Le site fait l'objet d'un « activity decree », soit d'une autorisation environnementale simplifiée, au titre de la législation néerlandaise.



Depuis l'année 2013, des travaux ont lieu sur le site de La Haye pour la construction du « nouveau bâtiment principal » qui devrait remplacer le bâtiment principal actuel à l'horizon 2017/2018. Que ce soit par le biais de la minimisation des effets environnementaux durant la phase de construction, via une consommation d'énergie fortement réduite durant la phase d'utilisation ou via une climatisation interne particulièrement conviviale, le « nouveau bâtiment principal » est, à de nombreux égards, conçu selon les principes du développement durable. L'OEB a, en outre, volontairement décidé de respecter les critères de certification de deux normes ayant trait à la construction durable (BREEAM, BNB) et de se conformer à une norme d'efficacité énergétique dont les valeurs sont de 20 % supérieures aux valeurs exigées par les autorités publiques. Sur place, nous devrions, en outre, être en mesure de produire nous-mêmes 15 % de l'énergie nécessaire à l'exploitation du bâtiment, en recourant, par exemple, à une installation géothermique de pompe à chaleur alimentée par l'eau souterraine et à l'électricité obtenue à partir de l'énergie solaire.

Sites/Bâtiments	Surface brute au sol	Surface brute au sol-sans cave	Postes de travail	Propriété/Location
Bâtiment principal, Shell, Hinge	192 605 m ²	176 421 m ²	2376	Propriété
Le Croisé	28 700 m ²	24 893 m ²	428	Location
Rijsvoort	12 600 m ²	9 763 m ²	167	Location

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Règles sur la gestion environnementale en général	Autorisation environnementale, rapport environnemental annuel à remettre à la municipalité de Rijswijk
Législation sur la protection contre les émissions pour les installations de combustion de type B	Système de chauffage
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation sur les matières dangereuses	Manipulation/Stockage/Transport de matières dangereuses, p. ex. : glycol ; amiante ; expédition (éventuelle) de déchets dangereux ; séparateur de graisse
Législation sur le stockage souterrain des matières dangereuses	Zone souterraine de stockage du gazole
Législation sur la protection du climat et les produits réfrigérants	Installations de refroidissement avec 3 kg au minimum de produit réfrigérant
Législation sur les déchets	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets
Législation relative à la construction	Travaux de construction : critères de rénovation/ modification et constructions nouvelles
Législation en matière de protection du travail	Évaluation des risques, protection incendie, restrictions applicables à certains produits chimiques



1.4 OEB Vienne

Vienne est le plus petit de tous les sites de l'OEB, à la fois en termes de surface brute au sol et d'effectifs. Ce site dispose d'un système de chauffage urbain à distance. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se limitent à un petit local de rangement de produits de nettoyage. Aucune information disponible ne permet de conclure à une éventuelle contamination du site de Vienne. Les seuls déchets dangereux présents sur ce site sont des piles et des batteries usagées, ainsi que d'anciens tubes fluorescents.

Sites/Bâtiments	Surface brute au sol	Surface brute au sol-sans cave	Postes de travail	Propriété/Location
OEB Vienne	12 300 m ²	6 979 m ²	124	Propriété

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation relative aux déchets et statut des déchets	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets
Législation relative à l'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments/technologies améliorant l'efficacité énergétique

2. Politique environnementale

La politique environnementale de l'OEB constitue un cadre stratégique d'ensemble et illustre l'importance qu'accorde l'Office à la protection de l'environnement. Cette politique doit être obligatoirement suivie par l'ensemble des services de l'OEB. Les dirigeants sont tenus de faire en sorte qu'elle soit parfaitement comprise et appliquée au sein de tous les services.

Notre politique environnementale se présente comme suit :

L'Office européen des brevets consomme une grande quantité d'énergie thermique et électrique, mais aussi d'eau et de papier. Il produit des déchets et émet du CO₂. L'OEB a abordé ces problèmes d'environnement en mettant en place un système de management environnemental qui répond aux exigences du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En vue d'améliorer sa performance environnementale, l'OEB évalue continuellement l'impact de ses activités sur l'environnement. Il fixe des objectifs et les réexamine régulièrement.

Les principes et les objectifs suivants guident les actions de l'OEB :

- **Promouvoir au sein de l'OEB une approche responsable vis-à-vis de l'environnement, communiquer et mettre en œuvre cette politique à tous les niveaux de l'Office ;**
- **Diminuer la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources ;**
- **Réduire le volume des déchets et la pollution ;**
- **Respecter la législation, les réglementations et autres exigences en matière d'environnement ;**
- **Fournir les ressources appropriées pour satisfaire aux engagements souscrits ;**
- **Promouvoir et encourager la participation à des initiatives et à des projets environnementaux au niveau local ;**
- **Porter cette politique à la connaissance des parties intéressées.**

L'OEB considère que chaque membre du personnel a pour responsabilité de contribuer à une protection optimale de l'environnement ; il fournit par conséquent formation, conseils et informations appropriés aux agents et les encourage à développer de nouvelles idées sur la façon d'appliquer efficacement la politique environnementale de l'Office. Tous les agents sont régulièrement sollicités et motivés, au travers de recommandations ou de diverses informations, pour adopter des attitudes favorables à l'environnement.

3. Système de gestion environnementale

En 2009, l'OEB a mis en place un système de gestion environnementale conforme au système EMAS. L'Office s'assure ainsi un rôle de chef de file dans le domaine de l'environnement, parmi les organisations engagées dans ce domaine. Avec ce système de management, les questions environnementales sont intégrées à toutes les activités de l'Office. Ces processus sont régulièrement évalués en fonction des améliorations qu'ils peuvent apporter en termes de protection de l'environnement. Tous les agents sont régulièrement sollicités et motivés, au travers de recommandations ou de diverses informations, pour adopter des attitudes favorables à l'environnement. La structure du système de gestion environnementale sera inscrite dans le manuel de gestion environnementale de l'Office. Cela vaut pour tous les services.

La gestion environnementale est organisée et coordonnée de manière centralisée par l'OEB Munich. Il existe, en outre, des procédures et des documents spécifiques pour chaque site. Il s'agit notamment de données sur l'environnement et du programme environnemental avec des suggestions d'amélioration pour chaque site. Le responsable de la gestion environnementale centrale est chargé de la mise en place et du suivi du système de gestion environnementale au sein de l'OEB. Par ailleurs, il existe pour chaque site un représentant environnemental. Ils sont responsables de la planification, de la coordination et du suivi des activités environnementales du site, et doivent s'assurer que les aspects environnementaux sont bien intégrés dans les activités quotidiennes.

Les représentants environnementaux locaux et le représentant central constituent, conjointement avec des représentants du service des achats, de la gestion de l'information et des services techniques, l'« équipe environnementale centrale » de l'OEB, laquelle se réunit au moins deux fois par an. Un groupe volontaire d'études sur l'environnement mis en place par des collaborateurs sur les sites de Munich et de La Haye soutient l'équipe environnementale dans son travail et complète le programme environnemental par ses propres propositions de mesures à prendre. Le système de gestion environnementale de l'Office sera régulièrement évalué par le biais d'audits garantissant ainsi une constance du processus d'amélioration. Toutes les informations pertinentes en matière d'environnement sont communiquées au personnel via l'intranet, dans des articles publiés régulièrement dans le magazine interne de l'OEB, etc. Le grand public est informé via la déclaration environnementale de l'OEB.

4. Respect des dispositions légales

Le système EMAS et les législations relatives à l'environnement, applicables aux différents sites de l'OEB, constituent les exigences externes auxquelles sont soumis l'OEB et son système de gestion environnementale. Pour chacun des sites, on a recensé les dispositions légales déterminantes et obligatoires. Celles-ci figurent dans le registre législatif de chacun des pays concernés. Ce dernier sera continuellement contrôlé et actualisé de façon à ce que les modifications au niveau des lois environnementales soient identifiées et les nouvelles exigences appliquées. D'autre part, toutes les obligations régulières concernant les différents sites (ex : vérification des réservoirs de gazole) sont répertoriées dans des registres locaux d'opérations à effectuer régulièrement. Le respect des dispositions légales est vérifié chaque année dans le cadre des audits internes. Aucune infraction n'a, sur ce point, été constatée à l'encontre de quelque disposition légale que ce soit.

5. Aspects environnementaux directs

Les activités de l'OEB ont des répercussions sur l'environnement. Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de limiter les effets de nos activités en appliquant et en améliorant sans cesse notre système de gestion environnementale et notre performance environnementale. Tous les aspects environnementaux importants sont enregistrés et évalués chaque année. Cette évaluation sert à définir par la suite de nouveaux objectifs en matière d'environnement et de nouvelles mesures d'optimisation pour l'avenir. Ces aspects se répartissent en deux catégories : les aspects environnementaux directs et les aspects environnementaux indirects. Les aspects environnementaux indirects sont décrits au chapitre 6. Quant aux aspects environnementaux directs, ils comprennent la consommation d'électricité et d'énergie de chauffage, les émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie et aux déplacements, à la consommation d'eau, à la consommation de papier et à la production de déchets résiduels. Pour évaluer la pertinence de ces aspects environnementaux, nous avons comparé les données environnementales de tous les sites. Les données relatives à l'électricité et à l'énergie de chauffage ont été comparées en plus à des références externes.

Les aspects environnementaux mentionnés ne concernent toutefois pas tous l'ensemble des sites. Sur les sites de Vienne et de Berlin, par exemple, l'intégration de la consommation d'électricité ne peut pas, du fait de la structure des compteurs, être représentée de manière aussi détaillée qu'à Munich et à La Haye. Dans ces cas, l'aspect est alors évalué dans le cadre d'un niveau supérieur (« Aspect général relatif à la consommation de ressources pour l'électricité », p. ex.), à moins qu'il ne fasse tout simplement l'objet d'aucune évaluation (« Consommation de ressources pour l'eau froide/ eau pour autre technique », p. ex.).

Afin d'évaluer la pertinence et l'urgence des aspects environnementaux, ces derniers ont été classés selon les catégories suivantes :

- A = aspect environnemental très important avec des actions très insuffisantes par rapport à la moyenne
- B = aspect environnemental important avec des actions moyennement insuffisantes
- C = aspect environnemental moins important avec des actions tout juste insuffisantes

Nous avons également indiqué dans quelle mesure les aspects environnementaux peuvent être maîtrisés :

- I = maîtrise possible à court terme
- II = maîtrise possible à moyen ou long terme
- III = maîtrise impossible ou uniquement possible à long terme ou sur décision de tiers

Tous les aspects environnementaux directs ont été évalués selon le règlement EMAS III quant à leur pertinence ou à leur non-pertinence pour l'OEB. Seuls les aspects environnementaux évalués comme étant pertinents sont énumérés ci-dessous.

		Berlin	MUC Isar	MUC PH 1-8	MUC Capitellum	TH Hinge	TH Shell	TH Main	TH Le Croisé	TH Rijsvoort	Vienna
Aspects environnementaux directs											
Consommation de ressources pour l'électricité	Aspect général relatif à la consommation de ressources pour l'électricité	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II
	Centre informatique	–	A II	A II	–	–	A II	–	–	–	A II
	Garages souterrains	–	A I	A I	–	A I	A I	–	–	–	A I
	HVAC	–	A I	A I	–	A I	A I	A I	–	–	A II
	Cantine	–	A II	A II	–	A II	–	–	–	–	–
	Refroidissement / eau froide	–	A II	A II	–	A II	A II	–	–	–	A II
	Humidification	–	B II	B II	–	B II	B II	–	–	–	–
Émissions générées par la production d'électricité		C I	C I	C I	C I	C I	C I	C I	C III	C III	C I
Consommation de ressources pour l'énergie de chauffage	Aspect général relatif à la consommation de ressources pour l'énergie de chauffage	A II	–	–	–	–	–	–	B II	B II	B II
	Chauffage des bâtiments	–	A II	A II	–	A II	A II	A I	–	–	–
	Eau chaude	–	B II	B II	–	A II	B II	–	–	–	–
	Humidification	–	B II	–	–	B II	B II	–	–	–	–
Émissions résultant des systèmes de chauffage urbain à distance		B III	B III	B III	–	–	–	–	–	–	B III
Émissions résultant du gaz		–	–	–	A III	A III	A III	A III	A III	A III	–
Émissions résultant de déplacements effectués en avion		A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II
Émissions résultant de déplacements autres		C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II
Consommation de ressources en eau pour l'espace sanitaire/ la cantine		B II	A II	B II	B II	A II	A II	A II	B II	B II	B II
Consommation de ressources pour l'eau froide / eau pour autre technique		–	B II	B II	–	B II	B II	–	–	–	–
Apports de polluants dans les eaux usées		B II	B II	A II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II
Déchets non dangereux		B II	B II	C II	B II	C II	C II	C II	C II	B II	A II
Déchets dangereux		B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II
Consommation de ressources pour le papier		A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II
Risque d'accidents environnementaux		C II	B II	B II	C II	B II	B II	B II	B II	C II	C II

Récapitulatif de tous les sites

Les chiffres correspondant à la consommation de chacun des sites et les indices qui en résultent constituent un instrument important pour l'évaluation de la performance actuelle en matière d'environnement, pour la planification et le contrôle des activités environnementales et pour une vérification régulière du processus d'amélioration continu.

Le tableau suivant indique la consommation totale de tous les sites :

Entrée	Unité	2010	2011	2012	2013
Consommation électrique	MWh	45 717,60	45 893,39	46 196,88	42 958,73
Consommation d'énergie de chauffage (tous éléments)	MWh	51 597,95	40 471,63	41 561,62	44 987,20
Consommation d'eau courante	m ³	125 753	127 091	125 203	122 555 *

Sortie	Unité	2010	2011	2012	2013
Déchets résiduels	t	503	565	474	509
Eaux usées	m ³	119 361	114 284	110 431	119 472*
Quantités de CO₂ émises par l'électricité et l'énergie de chauffage	t CO ₂ e	21 034	20 517	17 132	7 460**

* Les données de consommation pour TH Rijsvoort n'ont pas été mises à disposition par le bailleur

** Variation par rapport à l'année précédente due, notamment, au passage de l'électricité conventionnelle à l'électricité obtenue à partir de l'énergie verte.

Indicateurs de base selon EMAS III

Selon EMAS III, les indicateurs relatifs aux aspects environnementaux mentionnés dans le règlement sont présentés ci-après. Les émissions de SO₂, de NO_x et de particules ne sont prises en compte dans les chiffres ci-après que si elles s'appliquent directement au bâtiment concerné. Elles ne sont pas calculées pour l'électricité et les systèmes de chauffage urbain à distance. La consommation de papier indiquée pour les sites de Munich et de La Haye est la moyenne de tous les bâtiments du site.

Certains des indicateurs de base sont, sur la base de l'évaluation des aspects environnementaux, considérés comme n'étant pas pertinents par l'OEB, et ne sont, par conséquent, pas énumérés ci-dessous. Dans le même temps, l'OEB considère que ses propres indicateurs constituent des paramètres adéquats et les expose donc en détail dans la présente déclaration environnementale.

OEB Berlin	Unité	2011	2012	2013
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	8,81	9,36	9,26
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	4,00	4,49	17,81
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	15 595	12 017	8 000
Consommation d'eau	m³/coll.	12,71	12,92	12,72
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,12	0,11	0,11
Papier/Carton	t/coll.	0,07	0,06	0,06
Déchets alimentaires	t/coll.	0,04	0,04	0,04
Contenu des séparateurs de graisse	t/coll.	0,05	0,03	0,05
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	0	0	0
Surface bâtie (scellée)	m²	11 250	11 250	11 250
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	2,20	2,55	2,47
SO ₂	kg/coll.	0	0	0,0076
NO _x	kg/coll.	0	0	0,6089
PM (particules)	kg/coll.	0	0	0,0761

OEB Munich – Bâtiment Isar	Unité	2011	2012	2013
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	21,26	24,08	23,63
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	9,13	16,08	50,13
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	13 683	14 043	12 799
Consommation d'eau	m³/coll.	25,17	25,71	28,43
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,06	0,13	0,14
Papier/Carton	t/coll.	0,07	0,07	0,07
Déchets alimentaires	t/coll.	0,04	0,07	0,05
Contenu des séparateurs de graisse	t/coll.	0,03	0,15	0,14
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	133,69	12,00	1,56¹
Surface bâtie (scellée)	m²	18 113	18 113	18 113
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	7,54	6,66	1,44
SO ₂	kg/coll.	0	0	0
NO _x	kg/coll.	0	0	0
PM (particules)	kg/coll.	0	0	0

1 Le recul des valeurs s'explique par la clôture des travaux de rénovation et le recul y afférent de l'élimination spéciale.

OEB Munich – PschorrHöfe 1-8	Unité	2011	2012	2013
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	7,96	7,75	7,74
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	9,87	16,88	48,66
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	13 683	14 043	12 799
Consommation d'eau	m³/coll.	15,52	15,65	14,38
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,04	0,04	0,04
Papier/Carton	t/coll.	0,09	0,09	0,11
Déchets alimentaires	t/coll.	0,03	0,03	0,03
Contenu des séparateurs de graisse	t/coll.	0,06	0,05	0,04
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	1,64	1,89	1,36
Surface bâtie (scellée)	m²	42 641	42 641	42 641
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	2,94	2,21	0,49
SO ₂	kg/coll.	0	0	0
NO _x	kg/coll.	0	0	0
PM (particules)	kg/coll.	0	0	0

OEB Munich – Capitellum	Unité	2011	2012	2013
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	9,83	12,91	11,10
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	6,94	11,13	32,64
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	13 683	14 043	12 799
Consommation d'eau	m³/coll.	9,83	9,94	8,40
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,09	0,11	0,09
Papier/Carton	t/coll.	0,10	0,11	0,09
Déchets alimentaires	t/coll.	0,02	0,03	0,03
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	0	0	0
Surface bâtie (scellée)	m²	3 502	3 502	3 502
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	3,23	3,75	1,51
SO ₂	kg/coll.	0,0061	0,0009	0,0008
NO _x	kg/coll.	0,4913	0,6743	0,5988
PM (particules)	kg/coll.	0,4913	0,6743	0,0749

OEB La Haye – Hinge, Shell, Main	Unité	2011	2012	2013
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	12,71	12,24	13,14
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	58,14	58,54	53,19
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	17 734	15 951	16 560
Consommation d'eau	m ³ /coll.	17,68	17,69	18,82
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,10	0,06	0,07
Papier/Carton	t/coll.	0,07	0,08	0,06
Déchets alimentaires	t/coll.	0,04	0,03	0,04
Contenu des séparateurs de graisse	t/coll.	0,01	0,02	0,01
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	2,58	17,70 ¹	1,05
Surface bâtie (scellée)	m ²	94 450	94 450	94 450
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	1,08	1,03	1,24
SO ₂	kg/coll.	0,0053	0,0005	0,0006
NO _x	kg/coll.	0,4258	0,4061	0,4921
PM (particules)	kg/coll.	0,4258	0,4061	0,0615

¹ Les valeurs élevées s'expliquent par la mise en œuvre de mesures de construction. Les déchets de construction sont imputés aux déchets dangereux.

OEB La Haye – Le Croisé	Unité	2011	2012	2013
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	n.a. ²	14,10	9,35³
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	n.a. ¹	n.a. ¹	n.a.¹
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	17 734	15 951	16 560
Consommation d'eau	m ³ /coll.	8,02	9,94	7,98
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,04	0,04	0,04
Papier/Carton	t/coll.	0,05	0,05	0,03
Déchets alimentaires	t/coll.	0,03	0,02	0,03
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	0	0	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	4 200	4 200	4 200
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	n.a. ²	0,82	0,64
SO ₂	kg/coll.	n.a. ²	0,0004	0,0003
NO _x	kg/coll.	n.a. ²	0,3243	0,2537
PM (particules)	kg/coll.	n.a. ²	0,3243	0,0317

¹ Ces valeurs n'ont pas pu être observées dans la pratique.

² Le bailleur n'a pas fourni les chiffres de 2011.

³ La consommation électrique a été extrapolée car nous ne disposons que de valeurs portant sur une durée inférieure à un an.

OEB La Haye – Rijnsvoort	Unité	2011	2012	2013
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	11,73	13,19	13,50
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	n.a. ¹	n.a. ¹	n.a.¹
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	17 734	15 951	16 560
Consommation d'eau	m ³ /coll.	15,34	17,25	n.a.¹
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,08	0,06	0,07
Papier/Carton	t/coll.	0,03	0,03	0,02
Déchets alimentaires	t/coll.	0,06	0,05	0,05
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	0	0	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	4 558	4 558	4 558
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	1,94	2,20	2,36
SO ₂	kg/coll.	0,0006	0,0001	0,0001
NO _x	kg/coll.	0,7668	0,8709	0,9354
PM (particules)	kg/coll.	0,7668	0,8709	0,1169

¹ Ces valeurs n'ont pas pu être observées dans la pratique.

OEB Vienne	Unité	2011	2012	2013
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/coll.	13,94	12,64	12,44
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	20,00	15,00	15,20
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/coll.	10 484	10 263	8 871
Consommation d'eau	m ³ /coll.	11,86	10,63	7,79
Quantité totale de déchets				
Déchets résiduels	t/coll.	0,12	0,12	0,12
Papier/Carton	t/coll.	0,20	0,20	0,20
Déchets alimentaires	t/coll.	n.a. ¹	n.a. ¹	n.a.¹
Quantité totale de déchets qualifiés de « déchets dangereux »	kg/coll.	0	5,46	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	2 547	2 547	2 547
Émissions (électricité et chaleur)				
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/coll.	3,24	2,2	0,31²
SO ₂	kg/coll.	0	0	0
NO _x	kg/coll.	0	0	0
PM (particules)	kg/coll.	0	0	0

¹ Déchets éliminés par le responsable de la cantine. Déchets emportés et éliminés par le service central.

² Le facteur d'émissions pour l'électricité a fortement baissé du fait du changement d'opérateur.

5.1 Énergie

La consommation d'électricité et d'énergie de chauffage représente l'aspect environnemental majeur à l'OEB et celui qui génère les coûts les plus élevés.

L'électricité est destinée aux utilisations suivantes :

- Refroidissement, ventilation et climatisation
- Informatique
- Ordinateurs et imprimantes
- Éclairage des bureaux et des espaces publics

L'énergie utilisée pour le chauffage provient de sources différentes selon les sites. Dans le bâtiment Isar et sur le site PschorrHöfe, à Munich ainsi qu'à Vienne, ce sont des systèmes de chauffage urbain à distance qui sont utilisés. À Berlin, au Capitellum à Munich, ainsi que dans tous les bâtiments du site de La Haye, l'OEB utilise du gaz naturel. Les tableaux et graphiques suivants permettent de comparer la consommation totale d'électricité et d'énergie de chauffage des différents sites. On y trouve aussi bien les chiffres en valeurs absolues que des indicateurs rapportés à la taille des sites (par consommation au mètre carré de surface chauffée et par agent).

En 2013, la consommation électrique absolue a pu être réduite sur l'ensemble des sites (Berlin -11,2 %, Munich -4,6 %, La Haye -9,5 %, Vienne -7,8 %, total OEB -7 %). Cette évolution positive est tout autant imputable à la mise en œuvre de mesures techniques qu'à l'amélioration du comportement des usagers que sont les collaborateurs.

À La Haye, p. ex., des mesures ont été mises en œuvre pour optimiser la climatisation, et il a été procédé au remplacement d'imprimantes et de photocopieuses. Les économies réalisées dans les bâtiments PschorrHöfe de Munich peuvent être attribuées à diverses mesures techniques. Le pilotage de l'installation de ventilation en fonction des besoins joue, sur ce point, un rôle de tout premier plan dans la réalisation des économies susmentionnées. Dans le bâtiment Isar, des mesures telles que l'adaptation aux besoins du circuit au niveau de la climatisation ainsi que l'adaptation du contrôle de l'éclairage dans le garage souterrain ont contribué à la réduction de la consommation.

Sur tous les sites, au cours de l'année 2013, les postes de travail ont été remplacés par de nouveaux ordinateurs présentant une plus grande efficacité sur le plan énergétique. De même, l'information diffusée de manière répétée auprès des collaborateurs en matière de comportements propres à économiser l'énergie a été poursuivie sur la quasi-totalité des sites au cours de l'année 2013 et laisse supposer que cela a contribué à la réduction de la consommation sur les sites, mais dans des proportions qui ne sauraient être quantifiées.

En 2013, le besoin en chaleur de l'OEB a, au total (en données non corrigées), augmenté de 8,2 % (Berlin +1,5 %, Munich +3,4 %, La Haye +15,1 %, Vienne +0,9 %). En données corrigées des intempéries, l'évolution indique néanmoins une réduction du besoin en chaleur de 5,5 %. Dans la mesure où, en 2013, seul un faible nombre de mesures techniques visant à la réduction de la consommation d'énergie de chauffage ont pu être mises en œuvre, les reculs constatés en matière de besoins en chaleur peuvent tout particulièrement être imputés à une amélioration du comportement des usagers.

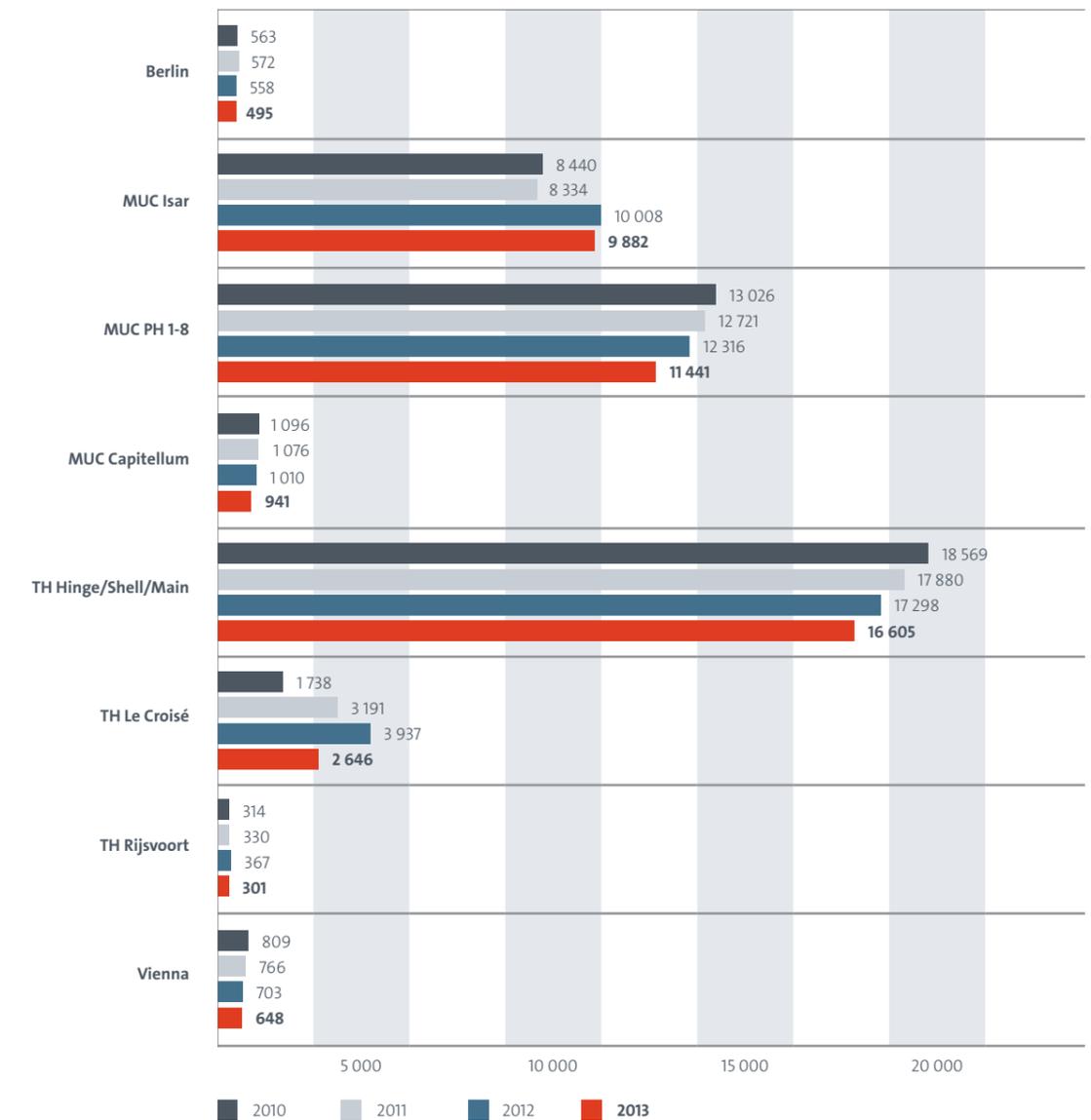


Fig. 1 : Consommation électrique absolue (MWh par an)

Nouveau corpus de données pour le site TH Le Croisé à partir de 2011.

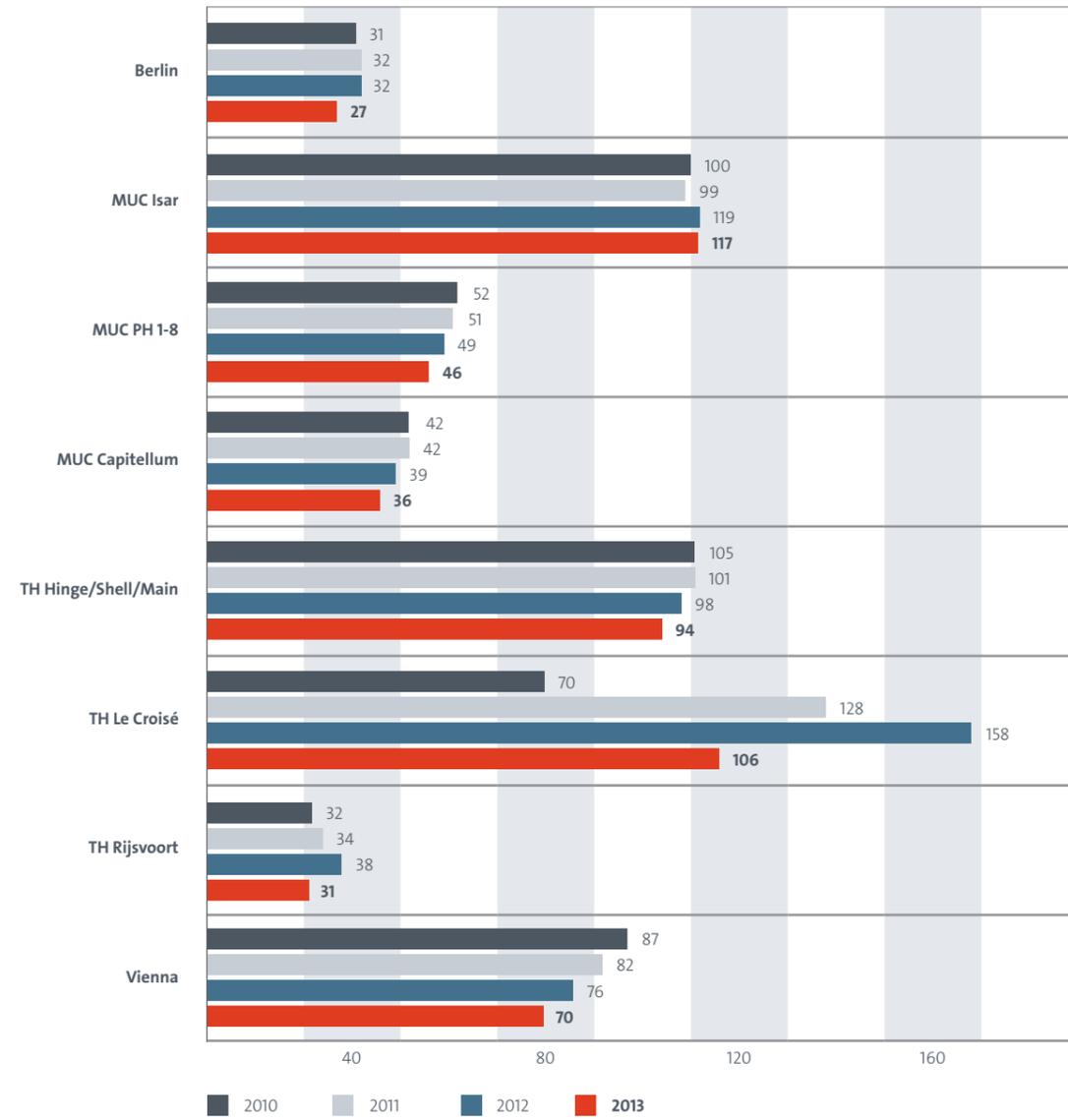


Fig. 2 : Consommation spécifique d'électricité (kWh par surface en m²)

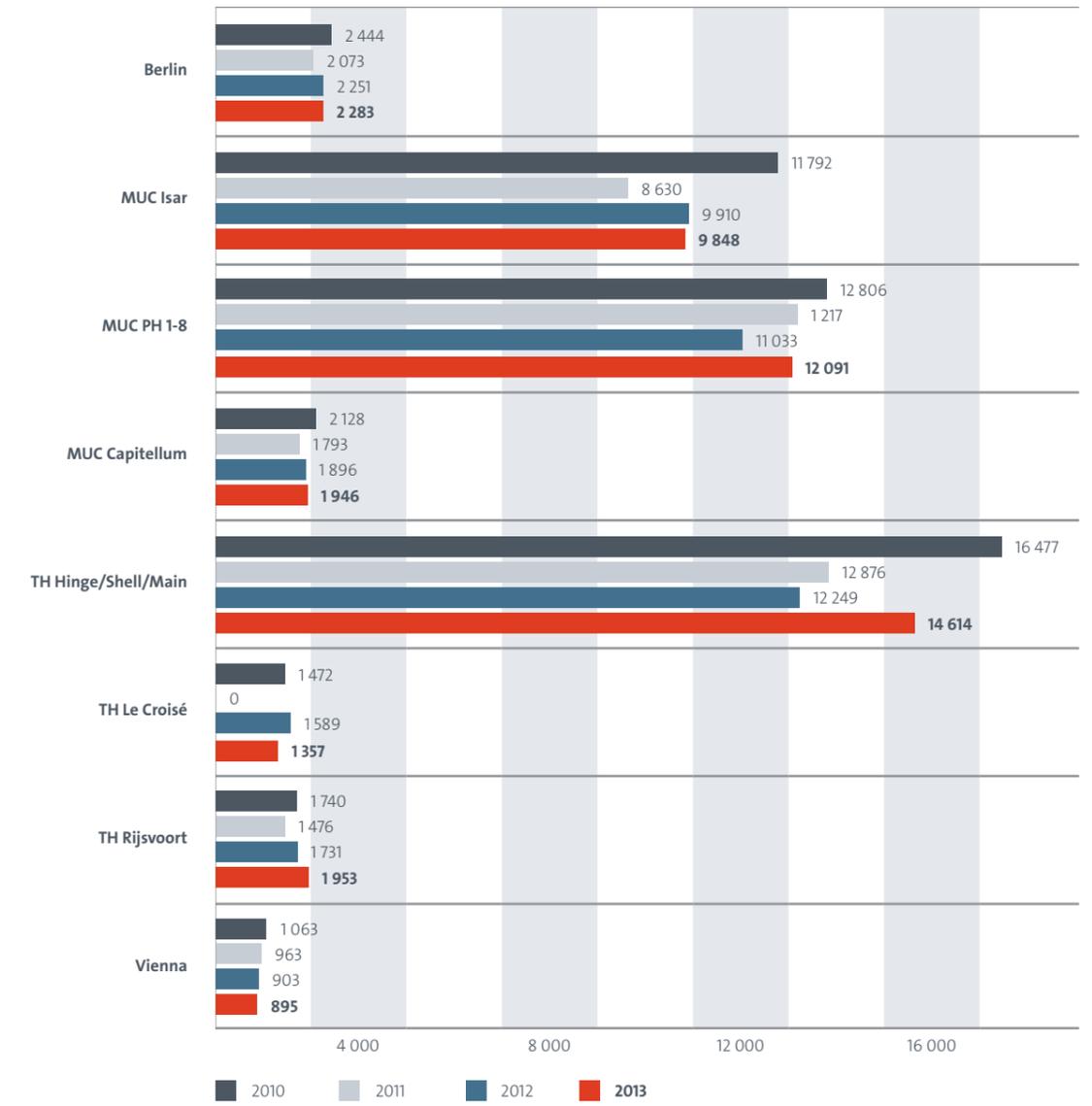


Fig. 3 : Consommation absolue en énergie thermique (MWh par an)

0: TH Le Croisé 2011: aucune valeur obtenue de la part du bailleur en 2011.

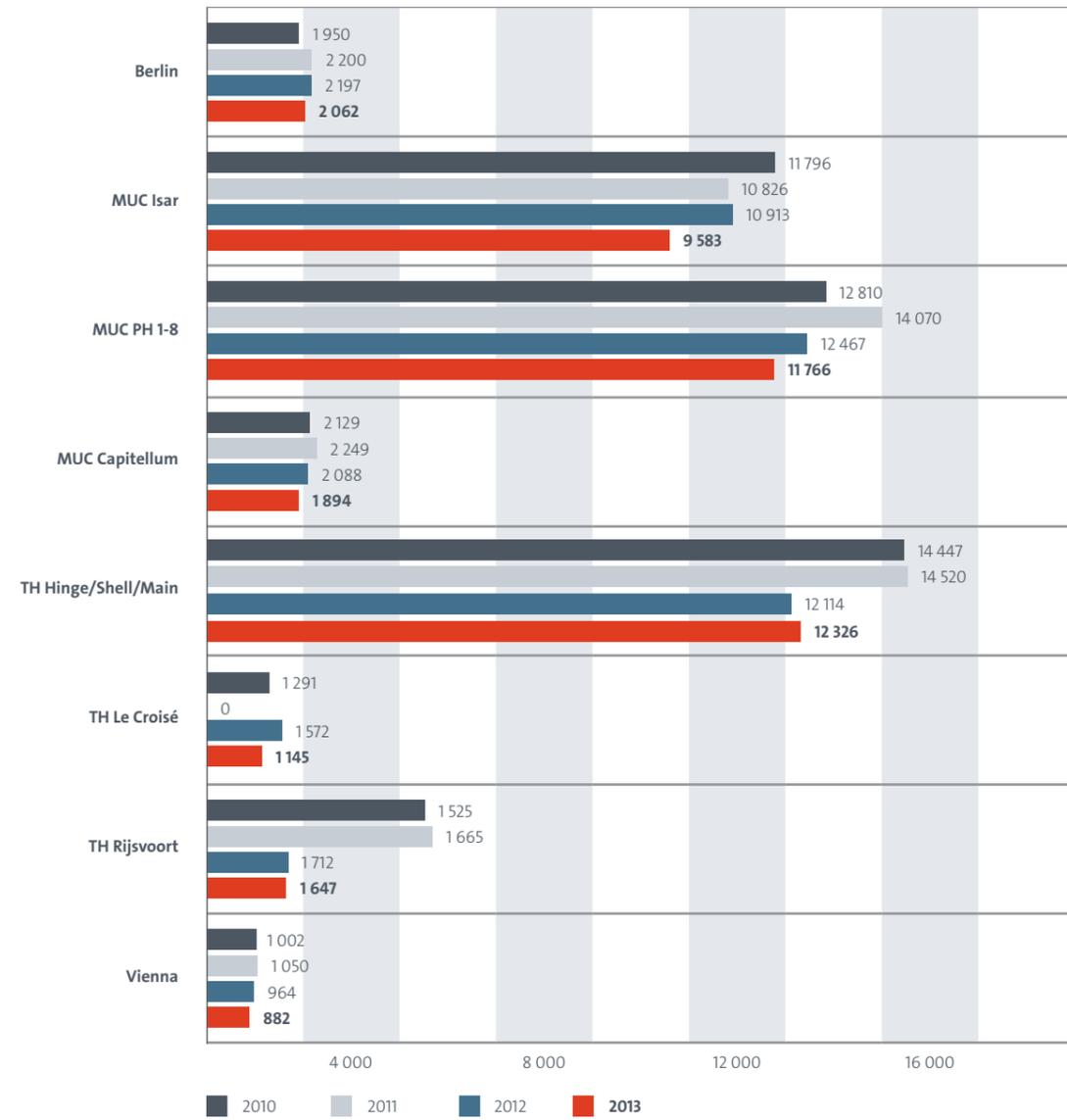


Fig. 4 : Consommation en énergie thermique en données corrigées des intempéries (MWh par an)

Pour la correction des données relatives à la consommation en énergie thermique en fonction des intempéries, les données climatiques de la NASA sont utilisées pour tous les sites.
 0: TH Le Croisé 2011: aucune valeur obtenue de la part du bailleur en 2011.

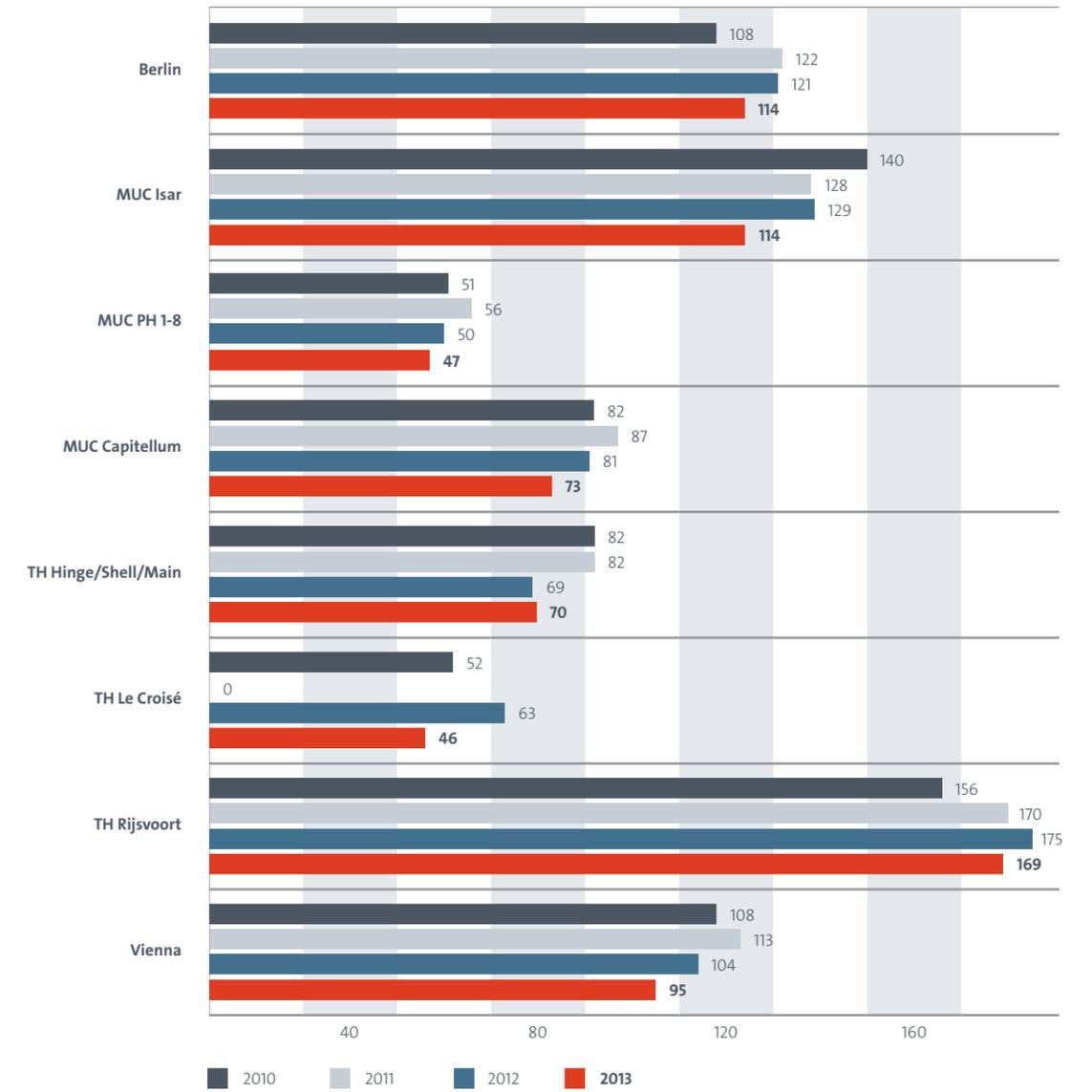


Fig. 5 : Consommation spécifique en énergie thermique en données corrigées des intempéries (consommation en kWh par surface en m²)

0: TH Le Croisé 2011: aucune valeur obtenue de la part du bailleur en 2011.

5.2 Eau et eaux usées

L'eau utilisée sur tous les sites de l'OEB provient des réseaux municipaux.

L'essentiel de l'eau courante est destiné aux sanitaires, aux cuisines et (dans certains cas) au lavage des véhicules. Elle est utilisée au sein des bâtiments Isar et PschorrHöfe à Munich ainsi que dans le bâtiment principal et les bâtiments Hinge et Shell à la Haye non seulement pour la climatisation mais aussi pour l'arrosage des plantes et des espaces verts dans l'enceinte des bâtiments. Ceci explique la forte consommation en eau pour ces sites en comparaison des autres. La contamination des eaux usées provient presque uniquement de substances organiques. Certains sites disposent, si nécessaire, de séparateurs d'huile et de graisse, qui éloignent les impuretés éventuellement présentes dans les eaux usées.

En 2013, la consommation d'eau de l'OEB a baissé de 2,1% par rapport à l'année précédente. Si l'on considère chacun des sites de l'OEB de manière individuelle, les évolutions sont différentes. Sur certains sites, la consommation de l'eau n'a enregistré qu'une variation marginale (Berlin -1%, Munich Capitellum -2,4%), alors qu'elle a très nettement augmenté sur d'autres sites (Munich Isar +11,6%, TH Hinge/Shell/Bâtiment principal +4,7%). Sur les sites Munich PschorrHöfe (-7,2%), TH Le Croisé (-12,3%) et Vienne (-28,4%), la consommation d'eau a pu être réduite de manière très nette. Dans le cas de Vienne, la réduction de la consommation d'eau peut être imputée à une réduction des quantités absolues utilisées pour l'arrosage.

Concernant le site TH Rijvoort, pour l'année 2013, aucune donnée relative à la consommation d'eau et au volume des eaux usées n'a pu être mise à disposition de la part du bailleur.

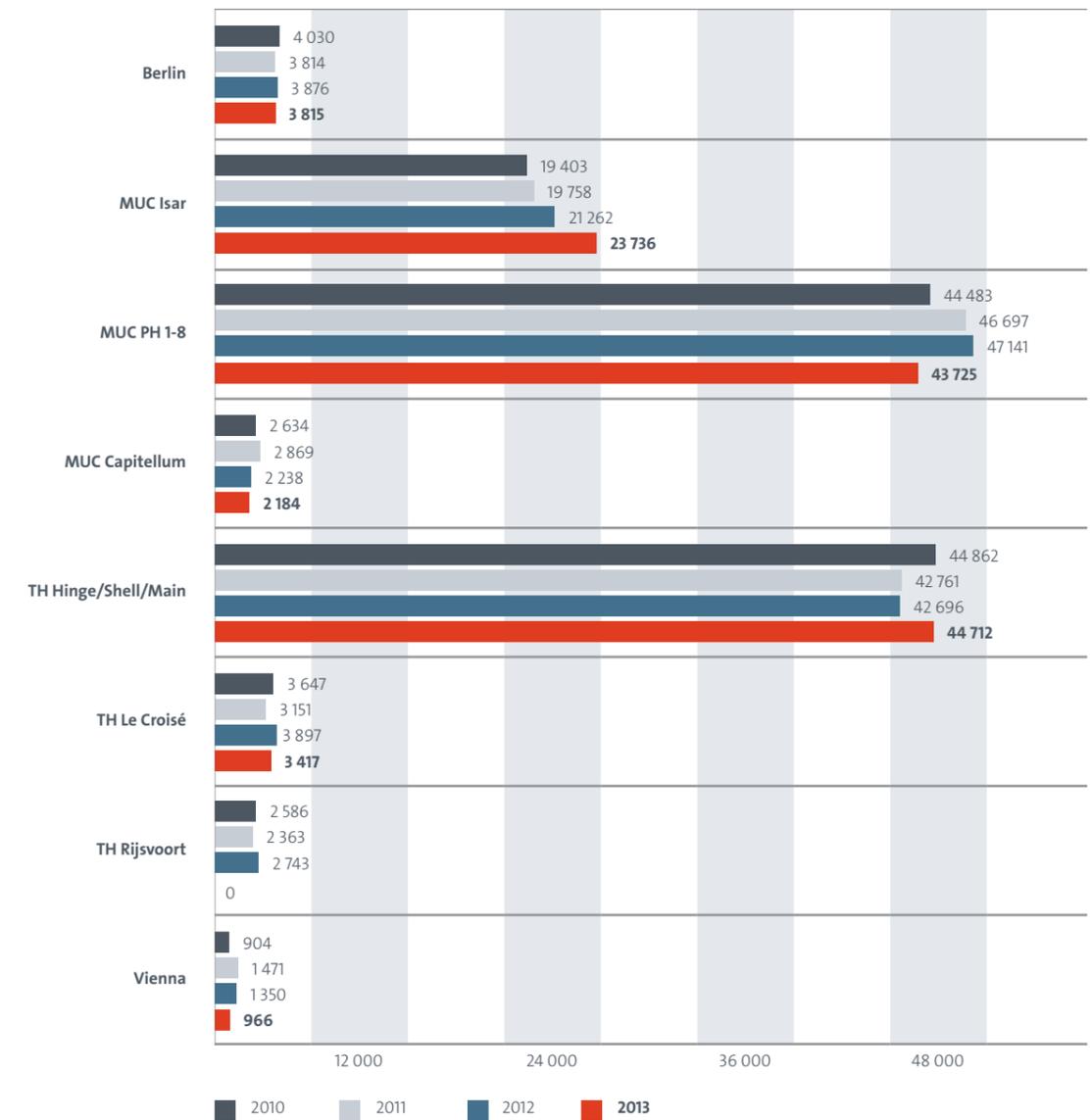


Fig. 6 : Consommation d'eau courante (m³ par an)

0: TH Rijvoort 2013 : aucune valeur obtenue de la part du bailleur.

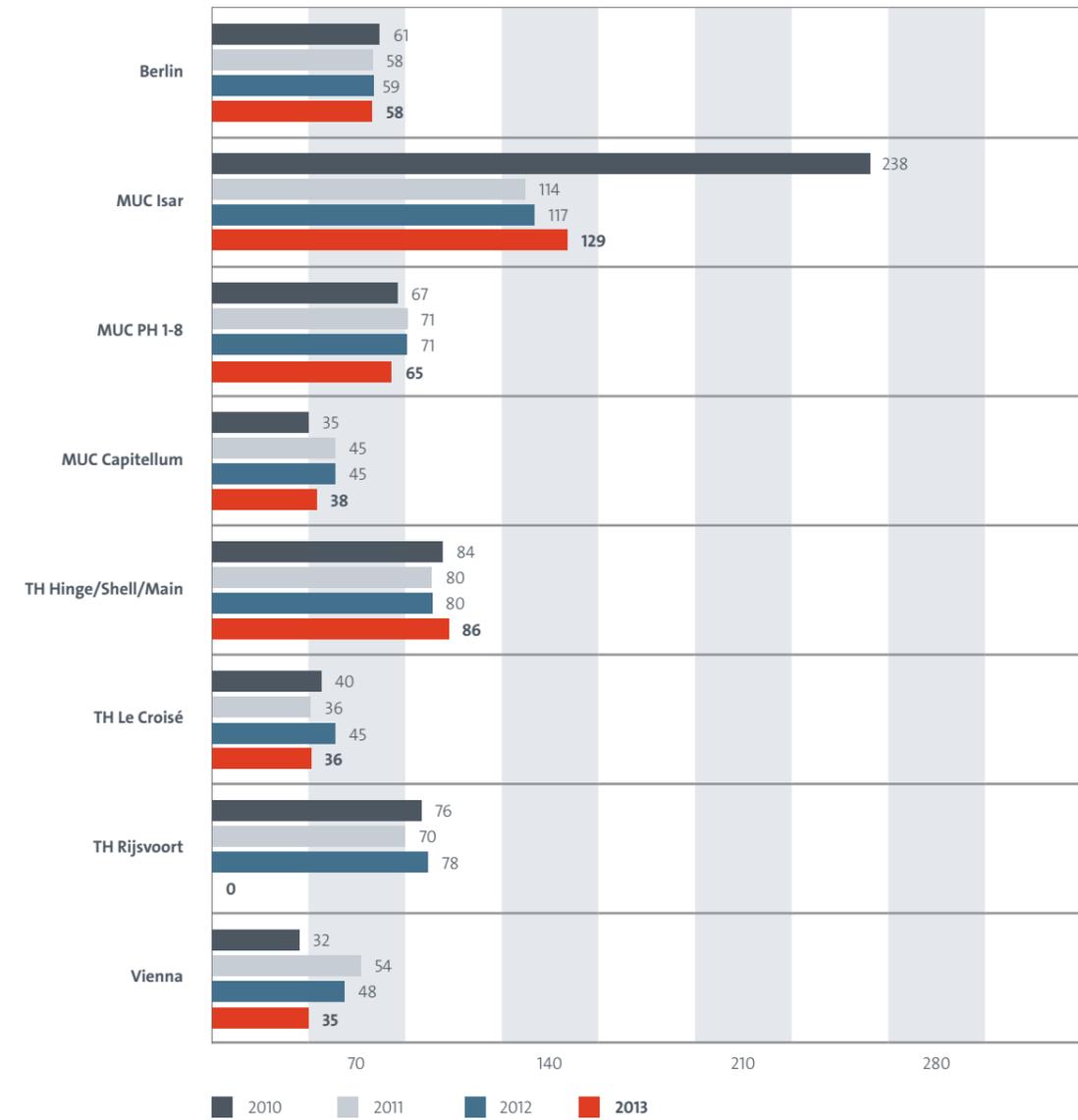


Fig. 7 : Consommation d'eau courante par agent et par jour (l/agent/jour)

0: TH Rijvoort 2013 : aucune valeur obtenue de la part du bailleur.

MUC Isar 2010 : Les chiffres élevés s'expliquent par l'ampleur des activités de rénovation accompagnée d'une utilisation moindre des capacités offertes par les bureaux des collaborateurs.

5.3 Déchets

Tous les sites de l'OEB pratiquent le tri des déchets. Des poubelles bien distinctes et facilement reconnaissables sont placées dans tous les locaux et espaces de travail, afin de s'assurer que les déchets soient collectés et éliminés séparément. Les agents sont sensibilisés sur la nécessité d'éviter les déchets, sur le recyclage et sur la nécessité de procéder à une élimination correcte. L'essentiel des déchets quotidiens de l'ensemble des sites se compose de déchets résiduels et de papier.

En 2013, le volume total des déchets résiduels de l'OEB a augmenté de 7,5 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est particulièrement marquée dans certains bâtiments de La Haye (Bâtiment principal/Hinge/Shell : +19,4 %, Le Croisé +16 %, Rijsvoort +9 %) et à Munich, dans le bâtiment Isar (+4,4 %). À La Haye, la grande quantité de déchets produits par le déménagement est à l'origine de l'augmentation des volumes de déchets résiduels. Le seul site affichant une production de déchets résiduels en retrait au cours de l'année 2013 est le site Munich Capitellum, avec un recul de -7,1 %.

Le volume de déchets résiduels générés par agent et par journée de travail à n'affichent, à l'exception des sites Munich Capitellum (-19,6 %) et TH Hinge/Shell/Bâtiment principal (+21,3 %), aucune variation notable.

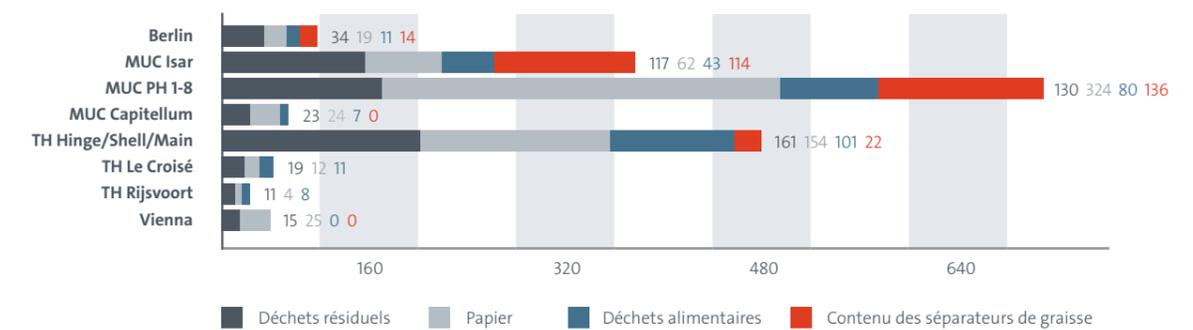


Fig. 8 : Composition des déchets en 2013 (en tonnes)

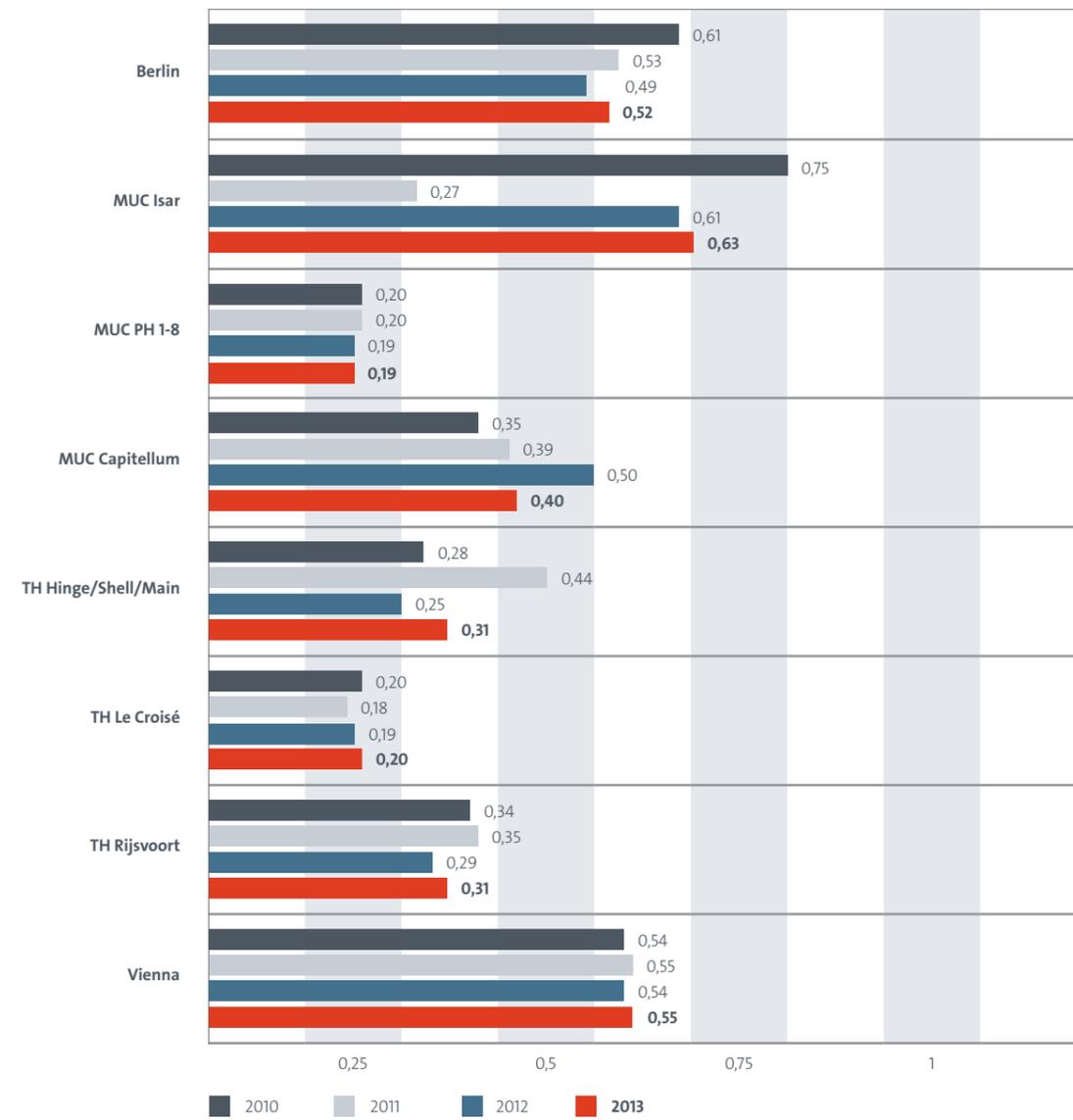


Fig. 9 : Production de déchets résiduels par collaborateurs et par jour (en kg)

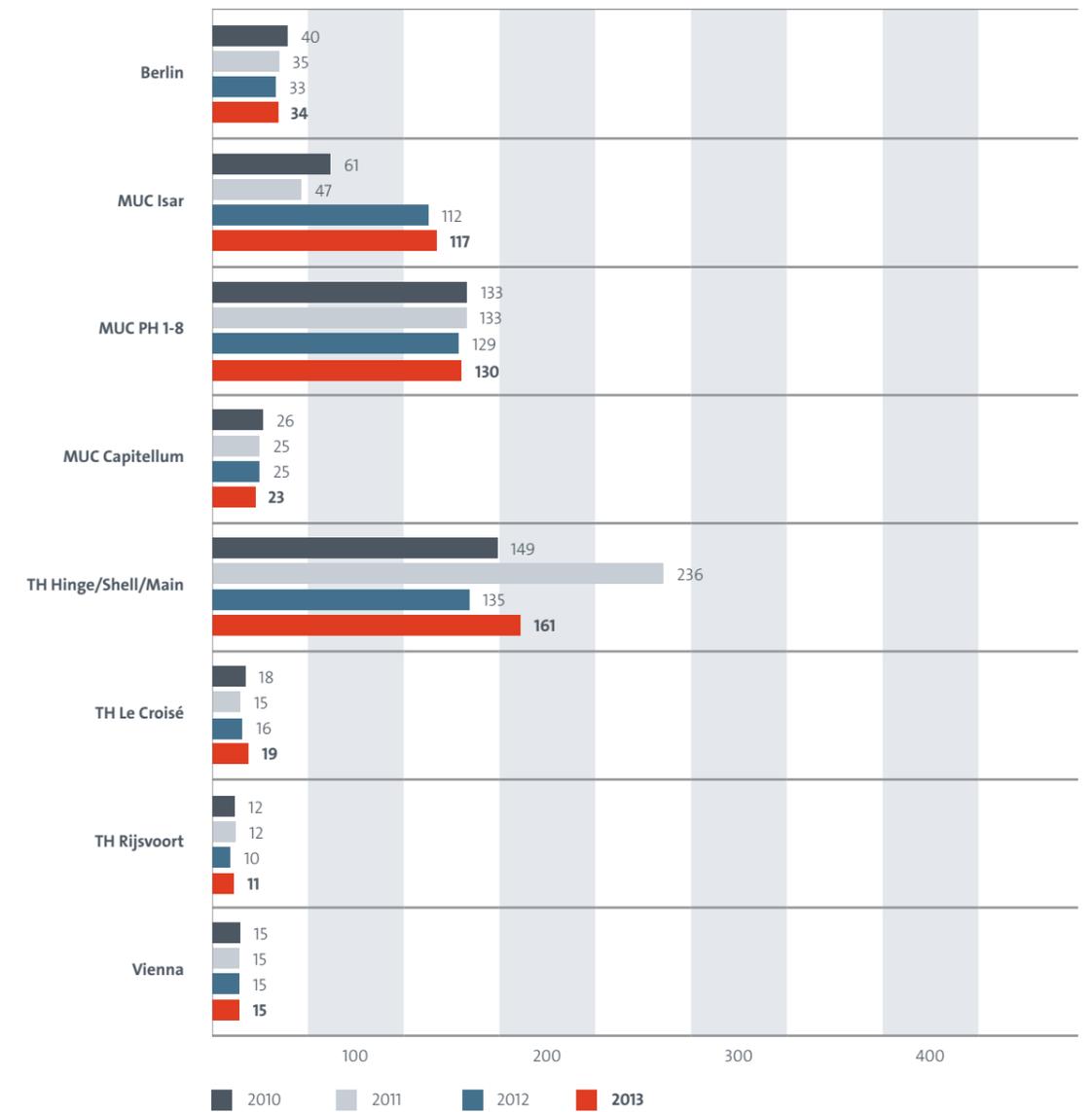


Fig. 10 : Production totale de déchets résiduels (t par an)

TH Hinge/Shell/Main 2011 : Forte augmentation due au vidage des entrepôts et à la prise en compte de conteneurs supplémentaires.

5.4 Mobilité

À l'OEB, les déplacements consistent essentiellement en des déplacements professionnels entre les sites. Les agents se déplacent moins pour rencontrer des clients et d'autres partenaires ou pour participer à des conférences et à d'autres événements. Jusqu'à présent, seuls les déplacements entre sites sont pris en compte dans la mobilité.

Dans le cadre de ses efforts pour améliorer son bilan de CO₂, l'OEB sensibilise les agents de tous les sites aux émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels, et les incite à utiliser au maximum les salles de vidéo-conférence.

Depuis 2008/2009, les locaux destinés aux vidéo-conférences ont en permanence fait l'objet d'extensions. La figure 11 présente, pour la moyenne de tous les agents, pour l'année 2013, une réduction de 0,5 % des émissions dues aux déplacements par avion (mesurées en équivalents CO₂). Dans le même temps, le nombre d'heures durant lesquelles les salles de vidéo-conférences ont été utilisées a augmenté pour passer de 16 172 heures en 2012, à 16 539 heures en 2013 (+2,27 %). Le nombre de négociations orales effectuées par vidéo-conférence a, dans le même temps, progressé, pour passer de 222 à 413 (+86 %).

La légère augmentation du nombre d'heures durant lesquelles les salles de vidéo-conférences ont été utilisées a probablement permis d'éviter une augmentation des émissions de CO₂ du fait des déplacements en avion. L'objectif demeure toutefois, au sein de l'OEB, de réduire les trajets effectués en avion via des alternatives appropriées et d'améliorer ainsi le bilan de CO₂ de l'Office.

La figure 12 présente les quantités de CO₂ émises par les trajets effectués en train. L'utilisation du train pour les déplacements professionnels a enregistré une très nette progression : par rapport à 2012, le nombre de kilomètres parcourus en train a en effet progressé de 73 037 km à 362 882 km (497 %). Les émissions de CO₂ en résultant ont, dans le même temps, augmenté de 92,5 %.

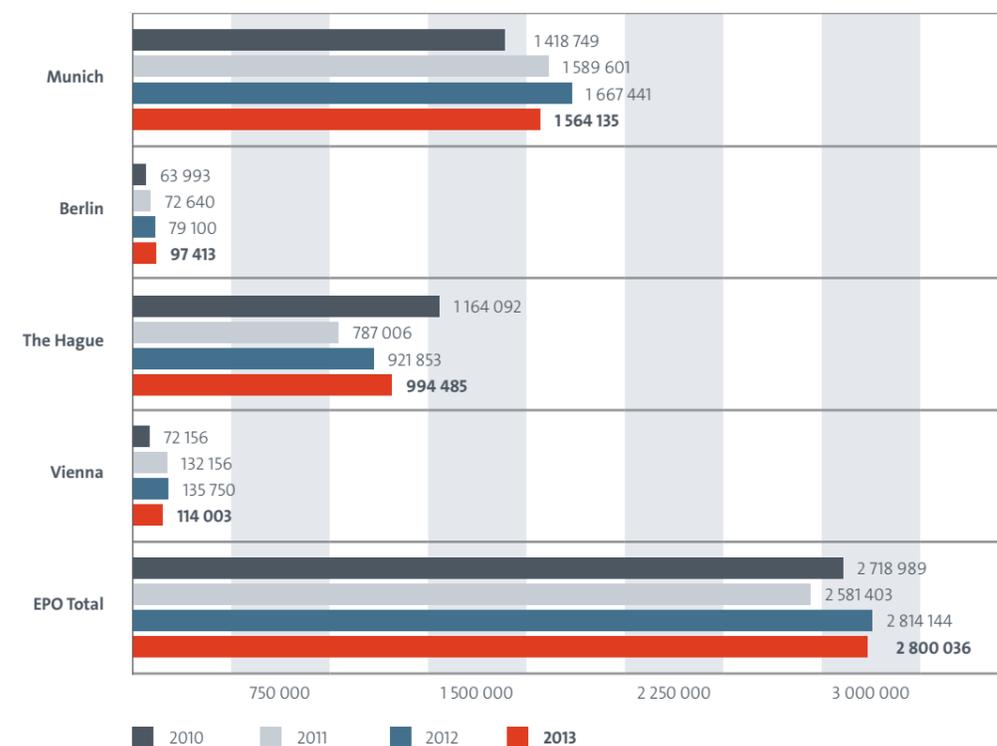


Fig. 11 : Quantités de CO₂ émises par les trajets en avion (en kg de CO_{2e})

Source : BCD Travel data manager/DEFRA 2014

Note : Les émissions sont, à chaque fois, attribuées au lieu de départ.

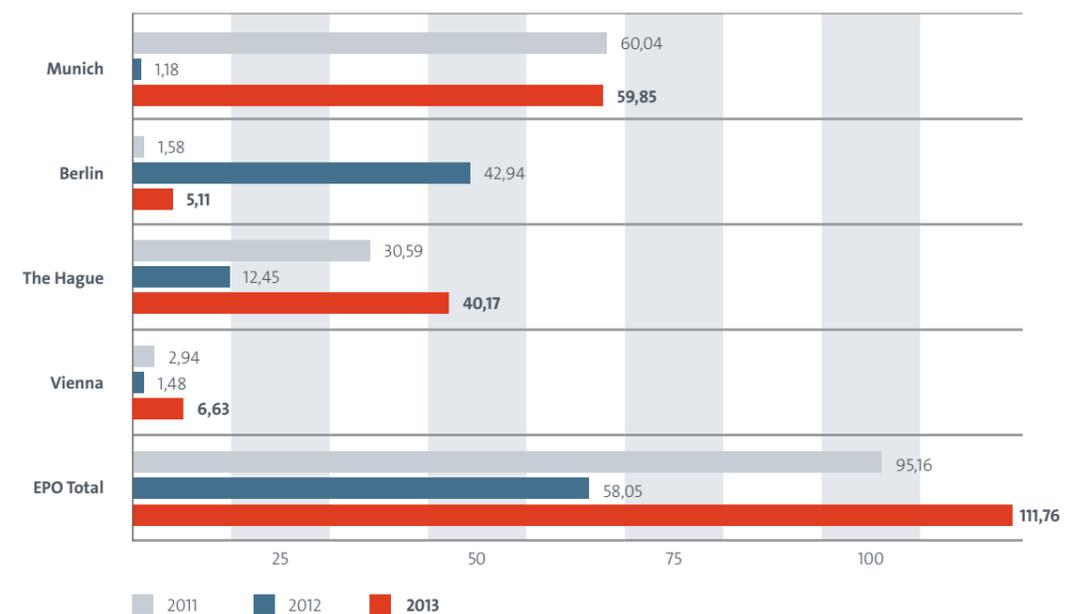


Fig. 12 : Quantités de CO₂ émises par les trajets en train (en kg de CO₂)

Source : BCD Travel data manager/DEFRA 2014

Note : Les émissions sont, à chaque fois, attribuées au lieu de départ.

5.5 Autres émissions

La consommation d'électricité et d'énergie de chauffage génère principalement des émissions de CO₂. Les émissions de SO₂, de NO_x et de particules ne sont prises en compte dans les chiffres ci-après que si elles s'appliquent directement au bâtiment concerné. Pour minimiser les émissions, nous nous attachons essentiellement à réduire la consommation d'énergie. Les installations de chauffage font également l'objet d'un entretien et d'un suivi réguliers. Une autre solution consiste à utiliser des systèmes de chauffage urbain à distance et de l'électricité obtenue à partir de l'énergie verte.

Les facteurs de conversion de l'électricité et de l'énergie de chauffage en émissions (kg/kWh) se fondent sur la base de données GEMIS ou sur les indications fournies par les distributeurs d'énergie des différents sites de l'OEB.

En 2013, tous les sites de Munich ainsi que le site de Berlin sont passés à l'électricité obtenue à 100 % à partir de l'énergie verte, ce qui a un effet positif sur l'empreinte CO₂ de l'OEB. En 2013, les émissions de CO₂ provenant de la production d'électricité ont ainsi pu être réduites de 97,3 % à l'échelle de tout l'Office. Au total, les émissions de CO₂ générées par la consommation d'électricité et de chaleur ont baissé de 56,5 % au cours de l'année 2013.

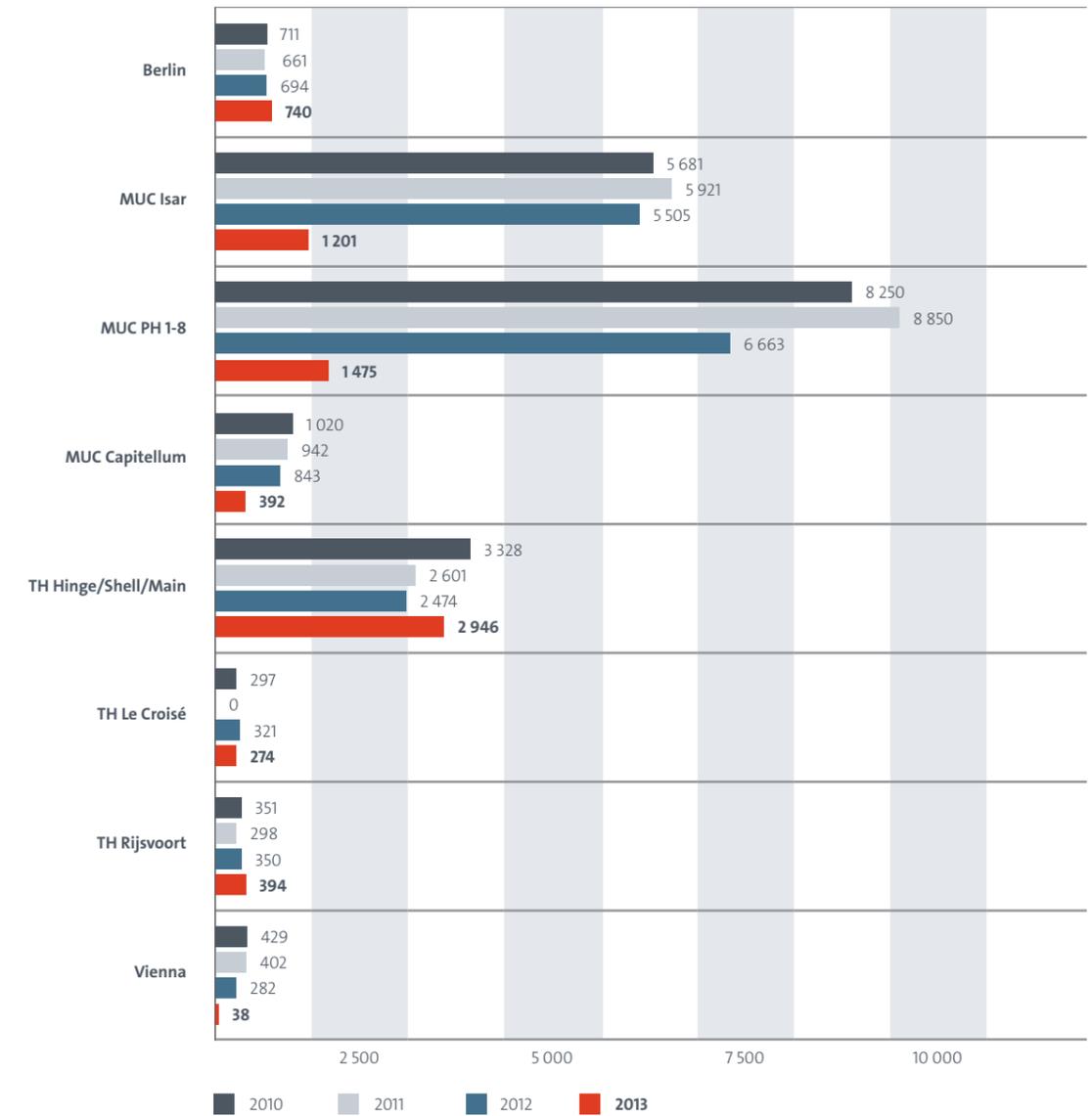


Fig. 13 : Quantités de CO₂ émises par la consommation d'électricité et d'énergie de chauffage (t par an)

0: TH Le Croisé 2011: aucune valeur obtenue de la part du bailleur.

2013 : Le fort recul des émissions enregistré à Munich est en grande partie imputable au passage à l'électricité obtenue à partir de l'énergie verte.

5.6 Consommation de papier

Après les déchets résiduels, le papier (vert et blanc) est l'un des éléments les plus consommés par l'Office. En 2010, l'ensemble des sites de l'OEB consommait encore près de 122 millions de feuilles de papier ; en 2013, ce chiffre a toutefois baissé de près de 10 %, à 110 millions de feuilles de papier. Pour Munich et La Haye, la consommation de papier ne peut être donnée que de manière globale et ne peut pas être indiquée en fonction de chacun des bâtiments.

À Berlin, le remplacement d'imprimantes de bureau par des imprimantes centrales rattachées au réseau local a permis de réduire fortement la consommation de papier de 2,2 millions de feuilles (-33,4 %). À La Haye, la consommation de papier a légèrement augmenté en 2013, dans la mesure où, cette année, le papier recyclé a, pour la première fois, été intégré aux chiffres de la consommation.

En numérisant de plus en plus nos processus administratifs, nous visons à réduire encore considérablement la consommation de papier. Les agents sont également toujours incités à éviter les impressions inutiles, à imprimer recto verso ou à réduire la taille des éléments imprimés.

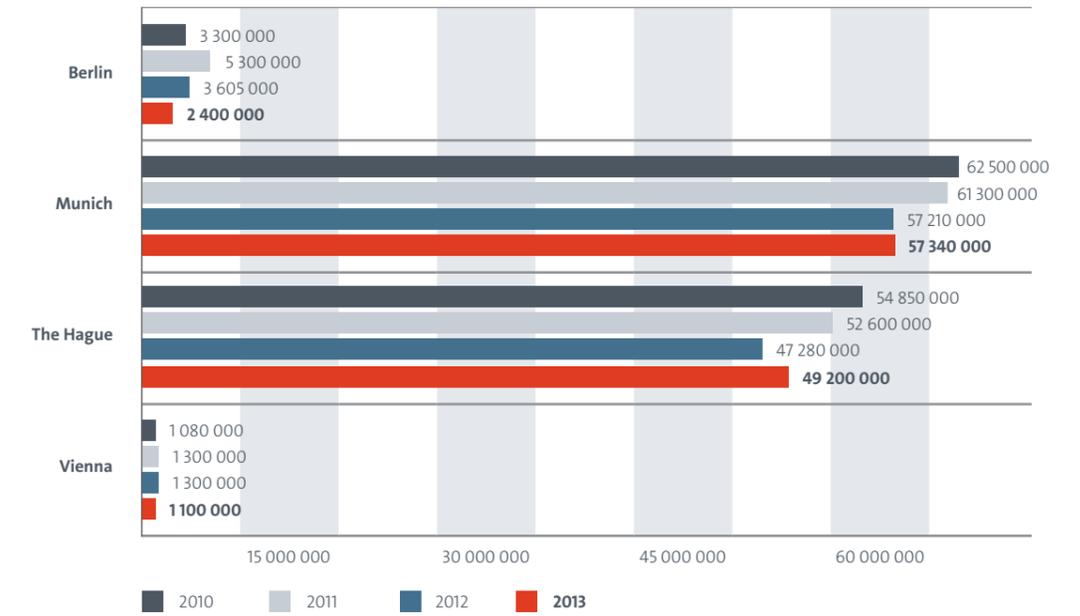


Fig. 14 : Consommation de papier par site (en feuilles de papier)

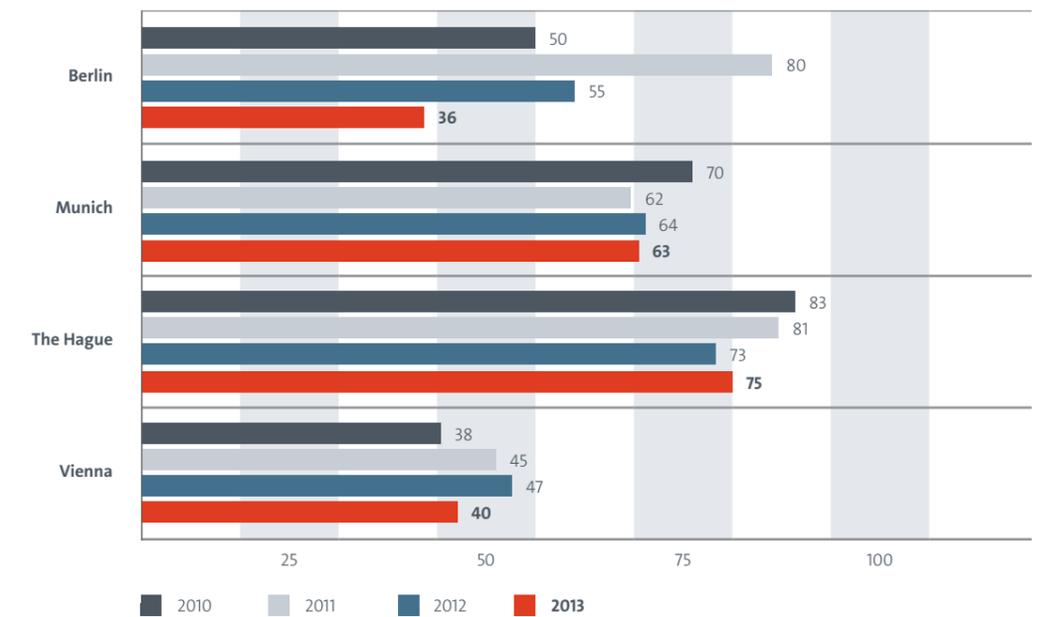


Fig. 15 : Consommation de papier par collaborateur et par jour (en feuilles de papier)

6. Aspects environnementaux indirects

Les aspects environnementaux indirects sont les conséquences négatives ou positives de notre activité que nous ne maîtrisons pas intégralement, ou sur lesquels il ne nous est pas possible d'exercer une influence directe. Ces aspects concernent, par exemple, le comportement de nos fournisseurs et sous-traitants ou les déplacements de nos agents entre leur domicile et l'Office, et inversement. Le tableau ci-après donne un aperçu des aspects environnementaux indirects de l'OEB et des priorités qui leur ont été affectées (voir le chapitre « Aspects environnementaux directs » pour plus de détails sur les catégories d'évaluation).

L'OEB considère la procédure de délivrance de brevets comme un aspect environnemental indirect d'importance majeure. La base de données publique et gratuite des documents de brevets de l'OEB peut être vue comme un levier ayant pour effet de promouvoir le développement de technologies favorables à l'environnement et de déclencher des initiatives politiques. L'OEB a développé, au sein de cette base de données, un nouveau système de classification permettant de retrouver plus facilement les brevets concernant l'environnement. Une actualisation permanente des données garantit des informations complètes aux inventeurs, aux scientifiques et aux responsables politiques.

En ce qui concerne nos fournisseurs et sous-traitants, tels que, par exemple, les services de nettoyage et les sociétés de restauration collective, nous nous attachons à engager avec eux des collaborations de longue durée. Les objectifs que nous entendons atteindre sur ce point sont notamment les suivants :

- les fournisseurs et sous-traitants doivent être informés régulièrement des activités de l'OEB en matière d'environnement, afin d'être incités à optimiser leurs propres performances environnementales ;
- les cantines doivent proposer de préférence des plats locaux ou régionaux.

S'agissant de l'achat de produits et de services, tous les départements de l'OEB sont tenus de prendre en compte les conséquences environnementales comme critère supplémentaire dans les appels d'offres et les décisions de passation de marchés selon le règlement financier de l'OEB. Les aspects environnementaux sont définis par ailleurs dans des directives et des manuels relatifs à l'approvisionnement, ainsi que dans des catalogues d'achat spécifiques. Ces documents sont utilisés par toutes les unités chargées de la passation de marchés.

L'OEB préconise l'utilisation des transports en commun pour les déplacements des agents de l'OEB entre leur domicile et leur lieu de travail, sous la forme d'un billet « entreprise ». Sinon, le télétravail à domicile est encouragé.

Les aspects environnementaux indirects ont été déterminés pour tous les sites de l'OEB et évalués comme étant tout aussi pertinents les uns que les autres. Tous les aspects environnementaux indirects ont été évalués selon le règlement EMAS III quant à leur pertinence ou à leur non-pertinence pour l'OEB. Seuls les aspects environnementaux évalués comme étant pertinents sont énumérés ci-dessous.

Aspects environnementaux indirects		Évaluation
Prestations de services		
	Procédure de délivrance de brevets	B III
	Système de classification de brevet « verts »	A I
Performance et comportement environnementaux de sous-traitants / Achats		
	Prestations de sous-traitants	B II
	Achats, p. ex., de meubles	B II
	Achats de produits alimentaires pour la cantine	A II
	Utilisation de matériaux écologiques de construction/rénovation, p. ex. : peintures	A I
Autres		
	Trajet travail-domicile	A III
	Investissements en capital	B III

7. Améliorations : objectifs et mesures

Conformément à sa politique environnementale, l'OEB vise principalement les objectifs suivants :

- réduction au minimum de sa consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources, ainsi que baisse des coûts ;
- réduction de ses émissions de CO₂ grâce à une gestion optimisée de l'énergie et de la mobilité ;
- harmonisation des procédures au sein des différents sites et entre les sites ;
- adoption d'un comportement modèle pour les fournisseurs et sous-traitants ;
- information régulière de tous les agents et du public sur les activités environnementales de l'Office.

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe centrale chargée de la gestion environnementale établit chaque année un programme environnemental, avec des objectifs en matière d'environnement et des mesures d'amélioration. Pour ce faire, nous tenons compte de l'évolution des aspects environnementaux, des propositions d'amélioration suite à des vérifications internes ou des contrôles externes, et des propositions formulées par des agents locaux et des groupes d'étude sur l'environnement. Les tableaux ci-après donnent un aperçu des principaux objectifs et des principales mesures pour les années 2013 et 2014. Les mesures techniques figurant dans le programme environnemental se rapportent essentiellement aux bâtiments qui appartiennent à l'OEB. L'Office a beaucoup moins d'influence sur ces questions pour les bâtiments en location. Nous nous efforçons toutefois d'agir auprès des propriétaires de ces bâtiments, de mettre en place des mesures d'amélioration et de sensibiliser davantage nos agents aux effets de leurs actions sur l'environnement.

7.1 Mesures mises en œuvre en 2013

Berlin
Remplacement de tous les ordinateurs de bureau par de nouveaux modèles économes en énergie (économies d'environ 87 000 kWh/an)
Réduction du nombre d'imprimantes rattachées au réseau local (économies d'environ 1 800 kWh/an)
Utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts
Augmentation de la part de l'électricité obtenue à partir de l'énergie verte à 100 %
Mise en place d'un hôtel pour insectes
Munich
Remplacement de tous les ordinateurs de bureau par de nouveaux modèles économes en énergie (économies d'environ 1 100 000 kWh/an)
Alimentation des sites de Munich avec de l'électricité obtenue à 100 % à partir de l'énergie verte (économies d'environ 10 000 tonnes de CO ₂ /an)
Remplacement de l'éclairage des sorties de secours dans le bâtiment Capitellum (économies d'environ 2 700 kWh/an)
Remplacement de l'éclairage du garage souterrain dans le bâtiment Capitellum (économies d'environ 14 000 kWh/an)
Adaptation de l'éclairage dans le garage souterrain du bâtiment PschorrHöfe 7 (économies d'environ 2 000 kWh/an)
Transformation de l'installation électro-acoustique pour passer à un état de veille dans le bâtiment PschorrHöfe 7 (économies d'environ 200 kWh/an)
Adaptation de la durée de fonctionnement de l'installation de ventilation dans la salle omnisport du bâtiment PschorrHöfe 8 (économies d'environ 15 000 kWh/an)
Commande de l'installation de ventilation des salles de conférence et de formation des bâtiments PschorrHöfe 6 à 8 via le système de réservation (économies d'environ 110 000 kWh d'énergie électrique et d'environ 300 000 kWh d'énergie de chauffage/an)
Remplacement des lampes dans le hall d'entrée du bâtiment PschorrHöfe 8 39W / 21W
Montage de lampes DEL dans le bâtiment PschoffHöfe 7 (Skybar)
Éclairage en fonction de la lumière du jour dans les cages d'escalier du bâtiment PschorrHöfe 7
Transformation de l'escalator du 9ème étage au 10ème étage dans le bâtiment Isar pour le faire passer en fonctionnement de veille
Adaptation du contrôle de l'éclairage dans le garage souterrain du bâtiment Isar (économies d'environ 11 500 kWh/an)
Division du système d'air conditionné du bâtiment Isar en six unités pour un fonctionnement selon les besoins
Ajustement des temps de commutation des installations RLT dans le bâtiment Isar aux besoins effectifs (économies d'environ 425 000 kWh/an)
Poursuite des activités de sensibilisation : exposition itinérante de l'association de protection des consommateurs de Bavière (« Tout le monde peut protéger le climat ») ; actions d'affichage pendant toute l'année et articles réguliers dans la gazette
La Haye
Remplacement de tous les ordinateurs de bureau par de nouveaux modèles économes en énergie (économies d'environ 850 000 kWh/an)
Diminution de l'éclairage, des salles d'impression dans le bâtiment principal
Introduction en quatre étapes de directives environnementales en matière d'achat
Utilisation d'un adoucisseur d'eau central à P9 et P5 plutôt que d'utiliser 10 adoucisseurs décentralisés
Projet pilote visant à la mise en place d'une collecte de plastique séparée sur 6 sites dans différents bâtiments
Conclusion d'un contrat de nettoyage comprenant diverses mesures en faveur du développement durable
Renforcement de l'isolation de la conduite principale d'eau froide à P9 pour, passer de 13 mm à 25 mm

Vienne
Remplacement de tous les ordinateurs de bureau par de nouveaux modèles économes en énergie (économies d'environ 43 000 kWh/an)
Contrôle de toutes des fermetures de toutes les fenêtres
Adaptation du système de ventilation existant
Remplacement de l'éclairage de les salles de réunion
Tous les sites
Remplacement des imprimantes existantes rattachées au réseau local par de nouveaux modèles efficaces sur le plan énergétique (économies d'environ 416 000 kWh/an)

7.2 Mesures prévues pour 2014

Berlin
Dans la mesure où des travaux globaux de rénovation des bâtiments devraient commencer en 2015, aucune mesure de construction n'est prévue
Campagne « Police de caractère 'Garamont' » (réduction de la consommation d'encre de l'ordre de 30 % par rapport, p. ex., à la police de caractère 'Times New Roman')
Munich
Mise en place d'un système de comptage d'énergie pour enregistrer séparément la consommation des bâtiments PschorrHöfe et Isar
Mise à disposition de quatre bornes de recharge pour les vélos électriques dans les garages souterrains des bâtiments PschorrHöfe et Isar
Transformation des éclairages des placards inférieurs dans les cuisinettes du bâtiment Isar (économies d'environ 3 900 kWh/an)
Dans le bâtiment Isar, installation d'un système d'éclairage par DEL pour les escaliers mécaniques (économie d'environ 3 900 kWh/an)
Montage a posteriori d'un programme horaire pour la commande de plafonds froids dans le bâtiment PschorrHöfe 6-8 (économies d'environ 195 000 kWh/an)
Installation d'une commande d'éclairage en fonction de la lumière du jour dans les bureaux du bâtiment Isar (économies d'environ 150 000 kWh/an)
La Haye
Extension de l'infrastructure des compteurs dans le bâtiment et dans le bâtiment principal
Remplacement de la chaudière à vapeur à P5
Vienne
Isolation des conduites caloporteuses exposées à l'air libre dans la chaufferie

Mentions légales

Éditeur

Office européen des brevets
Munich
Allemagne
© OEB 2014

Responsable du contenu :

Lars Hansen, responsable de la gestion
environnementale

Réalisation

Graphic Design Munich

